

2 7 ASUT 2010
PONTARLIER (Doubs)

## COMMUNE DE JOUGNE Département du Doubs

## EMPORTANT REVISION du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PLAN LOCAL **D'URBANISME**

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Regule 11 MARS 2011

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Annexé à la délibération

du Conseil Municipal

du 25 FEY 2011



Michel MOREL

Révisio h prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2005

Projet approuvé

Annexí à la délibération du Couseil Municifal du No foût 2010

LE MAIRE,



Michel MOREL

\* Emplacements Réservés n° 1 à 5 inclus et n° 21: Article L 123-1-8° du code de l'urbanisme
\*\* Emplacements Réservés n° 6 à 20 inclus et 22 à 25 inclus : Article L 123-2-c) du code de l'urbanisme

				3												-	Ť	<del></del>			Т	ja ja		T							I	
		12**	**		10**	4	2	× *	7**	0,7,7	4+	a		45		3	5*			*			Ų	٠ *		1	2*		×	1*	32 Manual Communication (Communication Communication Commu	NUMERO
Emprise 8 m	zone 2 AU	Emprise 8 m	Desserte de la zone AU	Emprise 8 m	Desserte de la zone Al I	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	Emprise 8 m	Emprise 3 m. à définir	Passage piéton	Passage piéton Emprise 3 m. à définir		COMB	marquer l'entrée nord du centre	motifs de sécurité et pour	traitement en giratoire pour	57 et Grande Rue, avec	Aménagement du source par	•C	passerelle piétonnière	Implantation et accès à la future	ردد الدور ال	(âgées, ou/et handicanées)	Creation d'une maison d'accueil	l'axe	marquer la centralité la long de	RN 57 et d'un square pour	Aménagement d'al		belvédère	Aménagement d'un square	OFERALION	NATTIDE DE L'ORENATION
	COMMUNE		COMMUNE	COLVETATOTAE		COMMUNE	COMMUNE		COMMUNE	COMMUNE				33 10:		COMMUNE			CONTRACTOR	COMMUNE			COMMUNE			COMMUNE			TATOTATOO	COMMINE	BENEFICIAIRE	2
pour partie	Parcelle 258 pour partie et communale	partie	Parcelle 117 pour	Parcelles 36 et 258	partie	Parcelle 209 pour	Parcelle 211 a pour partie	partie	Parcelle 137 non-	Parcelles 75 et 76	(emprise de l'ER :   7167 m <sup>2</sup> )	en totalité	Parcelle 264 et 277	totalité	partie) 116 et 117 cm	Parcelle 114 (pour	$43 \text{ m}^2$ )	(emprise de l'ER :	totalité	Parcelle 163 an	(emprise de l'ER:	49 et 50 en totalité	Parcelles 46, 47, 48,	(emprise de l'ER : 1344 m <sup>2</sup> )	150 et 207 en totalité	Parcelles 145, 149,		(emprise de l'ER:	130 en totalité	TOUT OU PARTIE		

		7	T	T		<del></del>			·		*	
	26**	244	72**	21*	20**	2	10 X **	1/***	17**	1077	1744	13 **
Desenclavement des zones agricoles et éventuellement desserte sud de la zone AU	Désenclavement des zones agricoles et éventuellement desserte sud de la zone AU	Desserte de la zone AU à partir de la rue de la Cantine Emprise 8 m	Equipement scolaire	Déviation de la RN 57 aux Tavins	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	Equipement scolaire OU Pépinière d'entreprises artisanales	Prolongement de la rue de la Loge Emprise 8 m	Bouclage à terme des zones U et AU Emprise 8 m	Desserte de la zone 2 AU depuis la rue Franoulet Emprise 8 m	Jonction de la rue de la côte à la RN Emprise 8 m	Prolongement de la rue des Champs Renard en AU Emprise 8 m	Prolongement de la rue des Ravières en AU Emprise 8 m
COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	ETAT	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE
Parcelle 81 pour partie	Parcelle 76 pour partie	Parcelles 108 et 105 pour partie	Parcelle 198 en totalité		Parcelles 160 et 98	Parcelles 322, 312 et 321 en totalité	Parcelles 238, 240, 242 et 283 pour partie	Parcelle 6 pour partie	Parcelles 394, 395, 380 et 10 pour partie	Parcelles 247, 248 et 102 pour partie	Parcelle 34 pour partie	Parcelle 33 pour partie